



Montréal, le 6 août 2018

**Par courrier électronique et dépôt électronique**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :            Rapport annuel 2017 du Transporteur en vertu de l'article 75  
de la Loi sur la Régie de l'énergie  
Votre dossier : R043220**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 30 juillet 2018 requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses du Transporteur à la demande de renseignements no 1 de la Régie dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Transporteur un délai supplémentaire pour le dépôt de ses réponses, soit jusqu'au **14 septembre 2018 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pierre Méthé pour**  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml